

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 07/10/22
Date d'affichage 07/10/22
Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 15 / Votants : 20

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi 14 octobre à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph	M. LABONNE Gérard	Mme GUERRY Laure
M. NOCART Eddy	Mme MOUBAMBA Stéphanie	M. CORRE Patrice
Mme GRIMARD Eliane	Mme METENIER Patricia	Mme BRUYERE Mireille
Mme COULON Sylvie	M. MARCAUD Hugues	Mme FERNANDEZ Maryline
Mme LAFARGE Audrey	M. LEBON Thierry	M. DEBOST Anthony

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. DESFEMMES Didier a donné pouvoir à M. KUCHNA Joseph
Mme VERNIS Cécile a donné pouvoir à M. CORRE Patrice
M. CONIL Gaël a donné pouvoir à Mme LAFARGE Audrey
Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme METENIER Patricia
M. DE SOUZA Bertrand a donné pouvoir à M. DEBOST Anthony

Absents :

M. DIFALLAH Azdine M. RENÉ David M. BAUDON Julien

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 15 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. LEBON Thierry est élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

11- Acquisition de la parcelle BD 130

Rapporteur / Eddy NOCART

Considérant le courrier en date du 23 mai 2022, par lequel Mme GRACEDIEU nous fait part de son intention de régulariser la situation de la parcelle BD 130, d'une superficie de 60 m² ;

Vu la proposition de la commune de Saint-Yorre en date du 24 mai 2022 pour une acquisition de cette parcelle à l'euro symbolique ;

Vu l'accord de la propriétaire en date 3 juin 2022 ;

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition de la parcelle BD 130, à l'euro symbolique et d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à cette opération, étant précisé que les frais d'acte notarié afférents à cette acquisition seront à la charge de la Commune.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/10/2022

Application agréée E.legal@e-con

99_DE-003-210302642-20221021-DEL IB53_22-

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle BD 130, à l'euro symbolique,
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à cette opération,
- **DIT** que les frais d'acte notarié afférents à cette acquisition seront à la charge de la Commune.

Vote POUR à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 20 octobre 2022,

Le Maire

Joseph KUCHNA



Le Secrétaire de séance,

Thierry LEBON

REÇU EN PREFECTURE

le 21/10/2022

Application agréée E-desjardins.com